



8 mars 2015 journée internationale de lutte pour les droits des femmes

En 2015, en France, les femmes gagnent toujours un salaire de 27 % inférieur à celui des hommes et touchent une pension de retraite de 40 % plus faible.

Ces inégalités se trouvent aussi dans nos administrations, le temps partiel imposé pour concilier vie personnelle et professionnelle à des conséquences immédiates sur le traitement et à terme sur le niveau de pension des collègues retraitées. Les femmes dans nos administrations sont victimes de discriminations en termes d'avancement et de carrière (discriminations démontrées par des études officielles).

Pourtant, contrairement au fatalisme entretenu, l'égalité professionnelle peut être mise en place très rapidement. Seulement mettre en place des mécanismes de rattrapage en terme de traitements, de pensions, de carrière pour des dizaines de milliers de collègues a un coût financier que le ministère se refuse catégoriquement d'assumer. C'était même, pour la CGT, un préalable aux négociations qui viennent de s'achever par un échec que seuls les ministères économiques et financiers devront assumer.

La crise ne saurait justifier le maintien des inégalités, il est inacceptable de sacrifier les femmes sur l'autel de l'austérité !

Garantir un salaire égal pour un travail de valeur égale est pourtant une obligation légale depuis 1972 en France, de nombreux pays européens avancent sur le sujet.

Le ministère ne peut pas se contenter d'ouvrir des « *pseudo* » négociations sur un tel sujet sans volontarisme budgétaire. L'objectif pour la CGT est de conclure des accords qui permettent la suppression effective des écarts tout de suite et aujourd'hui et pas « *peut-être un jour* ».

La fédération des Finances CGT appelle les salarié-es à se mobiliser contre les inégalités femmes/hommes au travail et dans la vie et à participer massivement aux manifestations du 8 mars 2015.